
Paru sur Decision-achats.fr : [Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification ?]

✘ Extraits de l'article publié le 07/10/2016 par Marie-Amélie Fenoll

Dématérialisation, open data, Marchés publics simplifiés, ... Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a sondé les grands sujets en allant à la rencontre du GIP e-Bourgogne, pionnier en la matière.

« Le GIP e-Bourgogne est le bras armé de la région sur le numérique auprès du grand public, explique Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne. Aujourd'hui la plate-forme compte près de 35 000 entreprises dans la salle des marchés publics. Un travail et « une initiative pionnière » salué par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification venu à Dijon au siège du GIP à l'occasion d'une table-ronde. Car l'« écologie et le numérique sont les idées d'avenir ».

De l'avis de tous, la dématérialisation est une bonne chose. Ainsi, Sébastien Thomas, entrepreneur et président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de la Nièvre voit dans la dématérialisation, « un véritable outil de veille plus simple que le fait d'éplucher les journaux ». Mais des freins persistent et les TPE PME



préfèrent jouer la sécurité et continuent à avoir recours au papier dans leurs réponses aux marchés publics. Dans cet effort de simplification et de dématérialisation, le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Bien que généralisé en 2015, le MPS a encore du mal à décoller. « Le GIP e-Bourgogne est aujourd'hui la 2e plate-forme pour les marchés publics simplifiés (MPS) après la plate-forme de l'Etat PLACE », explique Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne. Et Jean-

Vincent Placé d'ajouter : »La problématique des MPS encore trop parcellaire mais certainement grâce à vous (GIP e-Bourgogne), il y aura une explosion «.

« Quand on est en charge de la simplification de l'Etat, on s'aperçoit que tout est compliqué et que ça marche quand tout cela devient obligatoire » Cependant, le MPS a un certain avenir devant lui à en croire un sondage réalisé à l'occasion du premier forum du groupement d'acheteurs publics de la Nièvre (GAP58) le 15 septembre dernier. Les résultats : 58% des sondés ont déjà déposé une offre électronique et 60% ont déjà essayé le MPS. Enfin, 40% souhaiteraient une offre de formation sur la dématérialisation.

Lire la suite et la totalité de l'article sur decision-achats.fr

Lu sur Localtis.info : [e-Bourgogne est un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie]

Localtis.info

Article publié ([voir en ligne](#) ⇒) le jeudi 6 octobre 2016 sous le titre original » En Bourgogne, les PME

peinent à adopter les marchés publics simplifiés » – Auteur : AEF

Les marchés publics simplifiés (MPS), à l'image de toutes les procédures numériques censées simplifier l'accès par les PME à la commande publique, n'ont pas changé la donne : lorsqu'elles répondent en ligne, par peur de l'erreur, les PME « préfèrent mettre la ceinture et les bretelles » en fournissant des attestations supplémentaires, relève **Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, lors d'une table ronde organisée le 30 septembre à Dijon.**

« Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation », explique Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers, à

l'occasion de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon. Seules 40% des réponses à ses appels d'offres sont transmises par voie électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Le constat pose question alors que la région est pourtant « pilote en matière numérique », souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification. La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques. Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres déposées sur la salle des marchés publics.

Sortir d'une culture « maximaliste et restrictive »

E-Bourgogne est « un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux », souligne Sébastien Thomas, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) de la Nièvre. Pour autant, candidater reste « un exercice compliqué » pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises « qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics ». La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne.

Les raisons d'un blocage sont multiples mais « les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées », estime Daniel Lesueur, qui préconise de « libérer » la commande publique de sa « culture maximaliste et restrictive ». « La nouvelle réglementation nous ouvre des portes », rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, « d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout », illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

Accompagner les entreprises

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commise avec l'outil informatique, « elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles », résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les MPS (marchés publics simplifiés) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet, directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans « l'accompagnement des entreprises » à qui « il faut montrer que c'est simple », avance Gilles Delamarche, directeur

du groupement d'intérêt public e-bourgogne. Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé le 15 septembre dernier son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises. Les réponses au questionnaire qui leur a été remis montrent, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. « 40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique », détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

MPS : un appel d'offres sur quatre

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offres. E-Bourgogne est « la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volume », souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne.

Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associée, quelques collectivités territoriales, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, « depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offres », il n'y a toujours « que 25% de MPS », indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

[Voir d'autres articles et reportages parus](#) suite à la table-ronde du GIP e-bourgogne avec Jean-Vincent Placé le 30 septembre à Dijon

Dans Les Echos du 7 octobre 2015
« Les collectivités montrent la
voie de la dématérialisation »

[Article de Guillaume Bregeras et Agathe Mercante, paru le 7 octobre 2015](#)

[Le chantier de la dématérialisation totale des marchés publics est colossal. L'Europe impose une échéance en 2018, mais **seules 5 % des procédures se font par voie électronique**. Quelques collectivités sont en pointe.]

[En France, le chemin reste long et besogneux puisque le taux de marchés publiés réalisés par voie électronique oscille autour des 5 %, selon l'Observatoire économique de l'achat public. C'est pourquoi la direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie (DAJ) a mis en place un plan d'actions pour y parvenir. Toujours soumis à consultation, ce plan avance dix propositions concrètes : simplifier les règles de publicité, imposer un format commun aux acheteurs, diminuer la charge des entreprises qui répondent, publier les données relatives aux marchés publics...]

[Expérimenté en avril 2014 et généralisé à tout le territoire au mois de novembre, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) continue à **encourager également un développement rapide des processus de dématérialisation**. Dernière expérimentation en date, le SGMAP a proposé que la réponse électronique obligatoire aux appels d'offres soit imposée dès 2016 dans des territoires désignés sur la base du volontariat.]

[Ville de Poitiers, Régions Bretagne et Bourgogne notamment. « **Nous sommes la première plate-forme régionale à avoir vu le jour, se félicite Daniel Coissard, chef du projet e-Bourgogne, il était donc tout naturel de maintenir cette avance et de nous porter candidats pour cette nouvelle expérimentation.** »]

[Nettement moins urbanisée, la région Bourgogne compte encore quelques communes sans accès à Internet. Pour l'immense majorité qui en sont équipées, la tâche n'est pas plus aisée pour autant : bon nombre de chefs d'entreprises de la région ne sont pas rompus à l'exercice de la réponse à appel d'offres en ligne. En témoignent les chiffres du rapport en ligne du SGMAP à propos du nombre de MPS passés depuis sa création : en 2014, le portail e-Bourgogne n'a reçu que 202 candidatures dématérialisées pour 216 consultations. Malgré ces résultats dans la moyenne des portails français, Daniel Croissard reste optimiste. **Comme annoncé au SGMAP, la Région Bourgogne optera pour un axe « Formation, information et**

accompagnement » dans son rapport d'expérimentation. Dès le début de l'année 2016, e-Bourgogne multipliera les rendez-vous pour expliquer aux entreprises que « la dématérialisation n'est pas aussi compliquée qu'on peut l'imaginer », explique son chef de projet, avant de corriger : « Enfin, n'est plus si compliquée. »]